

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 22/05/2014	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 22/05/14	N° d'enregistrement F09314P0130
--	--	---

1. Intitulé du projet

Aménagement du quartier du Pavillon à Carnoules (83)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 33°	<p>Zone d'aménagement concerté.</p> <p>Le PLU en vigueur d'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale spécifique sur le secteur concerné.</p> <p>L'opération couvre un terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 5 hectares et inférieure à 10 hectares. (Superficie de 6,5 hectares)</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le terrain du Pavillon est destiné à recevoir un programme et un aménagement mixte comportant du logement, des commerces de proximité, des espaces et équipements publics, espaces verts, des aménagements de gestion intégrée des eaux pluviales et du stationnement (petit pôle intermodal prédéfini dans les objectifs du SCoT Coeur du Var (en cours d'élaboration). L'urbanisation projetée s'inscrit dans une logique de greffe urbaine facilitant les liens entre la gare, le village et les quartiers alentours.

4.2 Objectifs du projet

La création d'un nouveau quartier au coeur des espaces urbanisés existants avec une approche exemplaire en matière de développement durable (approche Ecoquartier) :

- Une gestion responsable des ressources (gestion intégrée des eaux pluviales, gestion des eaux usées en capacité avec la capacité de la station d'épuration, etc.)
- Une prise en compte des déplacements à l'échelle communale (modes actifs, greffe urbaine,...) et supra-communale avec la création d'un pôle intermodal (train, bus, parc relais).
- Une réponse aux besoins en logements pour tous (convention signée avec l'EPF PACA qui impose un minimum de 30% de logements locatifs sociaux et 10% de logements en accession maîtrisée).
- Une prise en compte du paysage à travers l'intégration paysagère du projet, la conception d'espaces publics qui tissent du lien entre les quartiers et participent au "vivre ensemble".

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Malgré le stade précoce d'avancement de l'étude, un phasage des aménagements de dessine :

- La requalification de l'accès au terrain et la création d'un giratoire.
- Des terrassements (limités compte tenu de la faible pente et de la topographie favorable).
- La création des ouvrages de gestion des eaux pluviales.
- La création des voies et réseaux divers nécessaires à la desserte des logements de l'opération.
- La création des voies réservées aux modes actifs (piéton, cycles, ...).
- L'aménagement du pôle intermodal.

Une fois ces aménagements achevés, le programme de construction concernera :

- 150 à 200 logements sous différentes formes (petits collectifs et individuel groupé).
- Des commerces en RDC des bâtiments.

Dans un second temps, la réalisation d'un collège n'est pas à exclure (variante au projet en cours).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase "d'exploitation" les principaux impacts attendus sont :

- en termes de déplacements : un impact de nouveaux véhicules lié au programme de logements mais aussi une atténuation des besoins en déplacements motorisés (pôle intermodal), et enfin la circulation des bus (rabattement vers le pôle intermodal). Dans la variante "collège", la circulation des bus est plus importante.
- En termes d'énergie (consommation énergétique des bâtiments notamment), les impacts sont difficiles à définir à ce stade du projet. Une étude sur le potentiel de développement des énergies renouvelables est prévue.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Dossier Loi sur l'eau.
- ZAC

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

ZAC

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Terrain d'assiette du projet	6,5 hectares

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Commune de Carnoules (Var).
 Angle de la rue Colonel
 Fabien (RD97) et de l'avenue
 Pierre Sémard.

Références cadastrales :
 Parcelles C1 et C2196

Coordonnées géographiques¹

Long. 6° 11' 20" E Lat. 43° 17' 55" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage agricole : Vignes, prairies à fourrage et vergers

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le Plan local d'urbanisme de Carnoules a été approuvé le 11 mars 2013.
Le terrain concerné par l'opération se situe en zone AU2a, zone dite "à urbaniser", en l'attente d'une opération d'ensemble. C'est le projet qui déterminera le règlement applicable sur la zone, dans le cadre d'une procédure de modification du PLU.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du réseau routier du Var, approuvé par arrêté préfectoral du 23 mai 2011. A Carnoules, ce PPBE concerne l'A57, autoroute dont le projet est éloigné.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE "Bassin du Gapeau"
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SIC FR9301622 "Plaine et Massif des Maures" Le terrain se situe à 1 km au Nord. ZSC FR9301621 "Marais de Gavoti-lac de Bonne Cougne-lac Redon" Le terrain se situe à 4km au Sud.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	engendra-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'accroissement démographique génère des besoins supplémentaires en eau potable. Sur la base d'une consommation moyenne par habitant de 127 m ³ (chiffre PACA 2009), et d'environ 350 nouveaux habitants, on peut estimer les besoins en eau potable supplémentaires à 45.000 m ³ / an.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un diagnostic Faune / flore / habitat réalisé par le BE Biotope en 2013 a apporté des conclusions (Cf. Annexe 6) : <ul style="list-style-type: none"> - Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est présent. - Cortège floristique banal et peu diversifié - Aucune espèce d'insectes protégée - Aucune espèce d'amphibiens protégée - Aucun enjeu de conservation concernant les reptiles
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - 16 espèces d'oiseaux identifiées dont 10 sont nicheuses et 13 sont protégées, mais un enjeu de conservation faible car elles sont communes et possèdent une certaine plasticité écologique. - Des enjeux qui paraissent faibles pour les chiroptères.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Oui. L'aménagement engendre la consommation d'espaces agricoles. Le projet sera soumis pour avis à la Commission départementale de consommation des espaces agricoles.</p> <p>Par ailleurs des prospectives foncières sont en cours pour relocaliser l'exploitant.</p>
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Risque inondation par ruissellement (Cf. Atlas des zones inondables).</p> <p>Une étude a été réalisé par le BET EGIS EAU pour définir les aménagements nécessaires. Le BET ENVEO est associé à la conception du projet pour la prise en compte du risque.</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'augmentation des déplacements dans le quartier sera inévitablement une source de bruit supplémentaire.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La proximité de la voie ferrée Marseille - Vintimille peut générer des nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'éclairage public générera de nouvelles émissions lumineuses. Leur impact sera limité de par la situation du terrain au sein d'espaces déjà urbanisés.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet générera des émissions des Gaz à effet de serre liées au déplacements, mais il participera également à leur réduction par la création d'un pôle intermodal et par l'aménagement de liaisons "modes actifs". Le projet veillera à la limitation des émissions de GES par l'habitat.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées seront traitées dans la station d'épuration de Carnoules.
	Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement envisage une gestion intégrée des eaux pluviales (limitation de l'imperméabilisation et du ruissellement, stockage, etc.)
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Agriculture : relocalisation de l'exploitant viticole. Urbanisme : amélioration du cadre de vie. Déplacements : baisse des besoins en déplacements motorisés.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'urbanisation du terrain du Pavillon devrait être dispensé d'étude d'impact pour les raisons suivantes :

- Le diagnostic écologique réalisé par Biotope en 2013 a démontré que les enjeux "faune, flore, habitats" étaient faibles, voire très faible
- Le PLU de Carnoules approuvé en 2013 a affirmé la vocation urbaine de ce terrain en le classant en zone à urbaniser après avoir conclu à l'absence d'enjeux environnementaux spécifiques.
- La situation de ce terrain enclavé par l'urbanisation ne présente pas d'enjeu en termes de consommation d'espaces.

Par ailleurs, la volonté de la maîtrise d'ouvrage est de s'engager vers une opération d'aménagement exemplaire en réalisant un "quartier durable". La grille d'analyse d'autoévaluation sera celle du label EcoQuartier pour éventuellement envisager une démarche de labellisation.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	x

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 - "Diagnostic écologique", septembre 2013, Biotope (Commande EPF PACA)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Carnoules

le,

25 avril 2014

Signature

Le Maire,
Christian DAVID

